



## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- 1. Présentation des comptes administratifs de la Communauté Urbaine**
- 2. Présentation des montants budgétaires par politique publique de la Communauté Urbaine**
- 3. Le budget principal**
- 4. Le budget annexe transports publics**
- 5. Les budgets annexes Eau potable, Assainissement et Eau zone industrielle**
- 6. Le budget annexe Collecte et Recyclage**
- 7. Les autres budgets annexes**
- 8. Les taux d'imposition**
- 9. Les dépenses de personnel**
- 10. Les relations financières entre la Communauté Urbaine et les Communes**
- 11. La dette**
- 12. L'épargne brute – l'épargne nette et la capacité d'autofinancement**
- 13. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**
- 14. Les principaux ratios du budget principal**

# 1 – Présentation des comptes administratifs de la Communauté Urbaine

## 1-1 Qu'est-ce que le compte administratif ?

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et comptables, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement effectivement réalisées par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole sur une année dans le cadre de ses diverses compétences. Celles-ci impactent directement la vie de près de 273 000 habitants du territoire : l'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des transports publics, les services à la population, la gestion d'équipements publics, la voirie et l'éclairage public des 54 communes, l'installation d'entreprises et le développement de l'agriculture bio ....

## 1-2 Les différents budgets de la communauté urbaine

La Communauté Urbaine dispose d'un budget principal et de 17 budgets annexes. Les budgets annexes sont :

- Budget 01 : assainissement
- Budget 02 : eau potable
- Budget 03 : eau zone industrielle
- Budget 04 : transports publics
- Budget 05 : Collecte et recyclage des déchets
- Budget 06 : Zone d'Activités Economiques Parc éconormandie
- Budget 07 : Château de Grosmesnil
- Budget 08 : Zone d'Aménagements Concertés des Courtines
- Budget 09 : Zone d'Aménagements Concertés des Jonquilles
- Budget 10 : Parc d'activités nautiques de l'Escaut
- Budget 11 : Immobilier Tertiaire
- Budget 12 : Parc d'activités Jules Durand
- Budget 14 : Zone d'activités de l'Ormerie
- Budget 15 : Hôtels d'entreprises
- Budget 16 : Atelier locatif
- Budget 17 : Maison pluridisciplinaire
- Budget 21 : Opérations immobilières

## 1-3 Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes

Les comptes administratifs 2022 des 18 budgets de la Communauté Urbaine font apparaître en 2022 des recettes réelles de fonctionnement de 444,78 M€ (+ 0,85%) pour des dépenses réelles de fonctionnement de 363 M€ (+0,61%).

### **Répartition des recettes de fonctionnement par budget**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au CA 2022 à 444,78 M€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidence sur la trésorerie (reprises sur provisions et reprises sur subventions reçues notamment).

Libellé budget	CA2021	BP 2 022	Prévu global 2022	CA 2 022	Variation CA2021/CA2022	Taux réal. 2022 / BP	Taux réal. 2022 / prévu global
BUDGET PRINCIPAL- LHC (00)	223 510 196,09 €	215 055 847,00 €	222 926 314,71 €	222 396 309,75 €	-0,50%	103,41%	99,76%
ASSAINISSEMENT- LHC (01)	34 763 538,03 €	30 921 195,00 €	33 552 597,72 €	34 391 898,14 €	-1,07%	111,22%	102,50%
EAU POTABLE- LHC (02)	41 452 459,52 €	35 548 266,00 €	38 417 428,22 €	40 705 437,68 €	-1,80%	114,51%	105,96%
EAU ZONE INDUST.- LHC (03)	6 238 875,74 €	6 226 725,00 €	6 243 657,17 €	6 258 404,78 €	0,31%	100,51%	100,24%
TRANSPORTS URBAINS- LHC (04)	88 768 115,60 €	88 554 976,00 €	93 327 114,06 €	91 428 331,75 €	3,00%	103,24%	97,97%
COLLECTE RECYCLAGE- LHC (05)	44 956 746,62 €	44 513 513,00 €	45 701 273,44 €	47 659 283,13 €	6,01%	107,07%	104,28%
ZAE PARC ECO NORMDIE- LHC (06)	445 882,58 €	900 005,00 €	900 005,00 €	165 485,27 €	-62,89%	18,39%	18,39%
CHATEAU GROSMESENIL- LHC (07)	16 662,67 €	167 062,00 €	125 562,00 €	26 147,77 €	56,92%	15,65%	20,82%
ZAC DES COURTINES- LHC (08)	264,96 €	20 005,00 €	20 005,00 €	0,00 €	-100,00%		
ZAC DES JONQUILLES- LHC (09)	0,00 €	5,00 €	2 031,77 €	0,00 €	NS		
PARC ACTIV NAUTIQUES- LHC (10)	76 399,96 €	173 005,00 €	182 914,12 €	142 093,46 €	85,99%	82,13%	77,68%
IMMOBILIER TERTIAIRE- LHC (11)	193 106,78 €	154 130,00 €	196 790,29 €	171 629,13 €	-11,12%	111,35%	87,21%
PARC ACTIV J.DURAND- LHC (12)	112 396,64 €	4 752 005,00 €	1 000 005,00 €	1 000 000,00 €	NS	21,04%	100,00%
ZONE ARTIS L'ORMERIE- LHC (14)	157 779,00 €	78 005,00 €	78 005,00 €	69 550,00 €	-55,92%	89,16%	89,16%
HOTEL D'ENTREPRISES- LHC (15)	41 694,08 €	49 505,00 €	49 505,00 €	60 853,46 €	45,95%	122,92%	122,92%
ATELIER LOCATIF- LHC (16)	61 574,69 €	68 755,00 €	68 755,00 €	69 371,60 €	12,66%	100,90%	100,90%
MAISON PLURIDISCIPL.- LHC (17)	157 833,25 €	235 305,00 €	239 305,00 €	217 431,51 €	37,76%	92,40%	90,86%
OPERATIONS IMMOB.- LHC (21)	97 658,82 €	71 805,00 €	71 805,00 €	18 415,47 €	-81,14%	25,65%	25,65%
<b>Somme :</b>	<b>441 051 185,03 €</b>	<b>427 490 114,00 €</b>	<b>443 103 073,50 €</b>	<b>444 780 642,90 €</b>	<b>0,85%</b>	<b>104,04%</b>	<b>100,38%</b>

**\*le prévu global tenant compte de l'affectation du résultat de l'année N-1**

### Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 363,00 M€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidence sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

Libellé budget	CA 2021	BP 2 022	Prévu global 2022	CA 2 022	Variation CA2021/CA2022	Taux réal. 2022 / BP	Taux réal. 2022 / prévu global
BUDGET PRINCIPAL- LHC (00)	186 929 925,62 €	195 894 511,00 €	213 449 203,59 €	188 567 951,50 €	0,88%	96,26%	88,34%
ASSAINISSEMENT- LHC (01)	20 806 942,07 €	20 752 963,00 €	25 147 885,89 €	22 282 063,74 €	7,09%	107,37%	88,60%
EAU POTABLE- LHC (02)	24 969 092,92 €	24 782 320,00 €	29 545 498,22 €	26 960 971,62 €	7,98%	108,79%	91,25%
EAU ZONE INDUST.- LHC (03)	4 020 596,97 €	4 511 758,00 €	4 739 190,17 €	3 639 999,27 €	-9,47%	80,68%	76,81%
TRANSPORTS URBAINS- LHC (04)	73 661 315,43 €	76 439 621,00 €	81 327 975,45 €	79 591 096,71 €	8,05%	104,12%	97,86%
COLLECTE RECYCLAGE- LHC (05)	42 474 623,41 €	41 226 604,00 €	46 119 220,06 €	41 495 116,12 €	-2,31%	100,65%	89,97%
ZAE PARC ECO NORMDIE- LHC (06)	553 501,69 €	226 186,00 €	71 393,73 €	26 335,40 €	-95,24%	11,64%	36,89%
CHATEAU GROSMEYNIL- LHC (07)	83 350,05 €	125 262,00 €	134 366,70 €	77 505,93 €	-7,01%	61,88%	57,68%
ZAC DES COURTINES- LHC (08)	0,33 €	100 005,00 €	101 790,38 €	52 539,78 €	NS	52,54%	51,62%
ZAC DES JONQUILLES- LHC (09)	0,00 €	890 005,00 €	890 005,00 €	0,00 €	NS		
PARC ACTIV NAUTIQUES- LHC (10)	66 891,83 €	150 505,00 €	163 128,22 €	56 393,89 €	-15,69%	37,47%	34,57%
IMMOBILIER TERTIAIRE- LHC (11)	178 174,04 €	108 214,00 €	111 133,03 €	89 406,95 €	-49,82%	82,62%	80,45%
PARC ACTIV J.DURAND- LHC (12)	6 777 160,28 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	-100,00%		
ZONE ARTIS L'ORMERIE- LHC (14)	0,28 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	-100,00%		
HOTEL D'ENTREPRISES- LHC (15)	21 339,79 €	22 598,00 €	17 040,79 €	9 785,74 €	-54,14%	43,30%	57,43%
ATELIER LOCATIF- LHC (16)	12 049,75 €	20 105,00 €	20 105,00 €	6 975,14 €	-42,11%	34,69%	34,69%
MAISON PLURIDISCIPL.- LHC (17)	92 117,38 €	124 323,00 €	145 783,00 €	89 682,48 €	-2,64%	72,14%	61,52%
OPERATIONS IMMOB.- LHC (21)	150 765,70 €	1 452 750,00 €	1 453 640,45 €	55 318,70 €	-63,31%	3,81%	3,81%
<b>Somme :</b>	<b>360 797 847,54 €</b>	<b>366 827 740,00 €</b>	<b>403 437 369,68 €</b>	<b>363 001 142,97 €</b>	<b>0,61%</b>	<b>98,96%</b>	<b>89,98%</b>

#### 1-4 Les recettes et dépenses réelles d'investissement du budget principal et des budgets annexes

Les dépenses de la section d'investissement (y compris le remboursement du capital des emprunts) s'élèvent à 136,22 M€ (en baisse de 24% par rapport à 2021) tandis que les recettes d'investissement (subventions reçues, TVA ou FCTVA, emprunts nouveaux, remboursement des tiers...) s'élèvent à 93,32 M€ (en baisse de près de 23%). L'épargne brute dégagée permet d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement

#### **Répartition des recettes d'investissement par budget**

Les recettes d'investissement s'élèvent au compte administratif 2022 à 93,32 M€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Libellé budget	CA 2021	BP 2 022	Prévu global 2022	Emis 2022	RAR 2022	TOTAL CA 2022	Variation CA2021/CA2022	Taux réal. 2022 / BP	Taux réal. 2022 / prévu global
BUDGET PRINCIPAL- LHC (00)	83 768 365,21 €	125 486 250,00 €	162 054 408,71 €	77 042 996,31 €	609 355,58 €	77 652 351,89 €	-7,30%	61,88%	47,92%
ASSAINISSEMENT- LHC (01)	3 903 182,17 €	5 788 912,00 €	5 029 769,14 €	4 281 096,55 €	167 086,38 €	4 448 182,93 €	13,96%	76,84%	88,44%
EAU POTABLE- LHC (02)	957 333,27 €	3 967 426,00 €	1 191 846,06 €	460 460,67 €	101 437,21 €	561 897,88 €	-41,31%	14,16%	47,15%
EAU ZONE INDUST.- LHC (03)	473 746,20 €	960 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
TRANSPORTS URBAINS- LHC (04)	2 018 243,10 €	3 699 506,00 €	4 689 255,85 €	284 667,94 €	0,00 €	284 667,94 €	-85,90%	7,69%	6,07%
COLLECTE RECYCLAGE- LHC (05)	19 696 229,75 €	10 318 695,00 €	10 835 010,38 €	8 544 005,18 €	15 000,00 €	8 559 005,18 €	-56,54%	82,95%	78,99%
ZAE PARC ECO NORMDIE- LHC (06)	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
CHATEAU GROSMEISNIL- LHC (07)	0,00 €	213 200,00 €	91 352,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
ZAC DES COURTINES- LHC (08)	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	NS
ZAC DES JONQUILLES- LHC (09)	0,00 €	890 000,00 €	833 990,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
PARC ACTIV NAUTIQUES- LHC (10)	2 853 734,59 €	1 237 500,00 €	2 733 704,08 €	1 666 204,08 €	0,00 €	1 666 204,08 €	-41,61%	134,64%	60,95%
IMMOBILIER TERTIAIRE- LHC (11)	1 273 137,11 €	25 000,00 €	25 000,00 €	4 258,22 €	0,00 €	4 258,22 €	-99,67%	17,03%	17,03%
PARC ACTIV J.DURAND- LHC (12)	5 435 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
ZONE ARTIS L'ORMERIE- LHC (14)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
HOTEL D'ENTREPRISES- LHC (15)	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	5 708,12 €	0,00 €	5 708,12 €	NS	28,54%	28,54%
ATELIER LOCATIF- LHC (16)	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
MAISON PLURIDISCIPL.- LHC (17)	110 375,22 €	48 245,00 €	106 700,00 €	93 520,00 €	0,00 €	93 520,00 €	-15,27%	193,84%	87,65%
OPERATIONS IMMOB.- LHC (21)	43 860,00 €	1 380 945,00 €	1 380 945,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	-8,80%	2,90%	2,90%
<b>Somme :</b>	<b>120 833 206,62 €</b>	<b>154 135 679,00 €</b>	<b>189 971 981,78 €</b>	<b>92 422 917,07 €</b>	<b>892 879,17 €</b>	<b>93 315 796,24 €</b>	<b>-22,77%</b>	<b>60,54%</b>	<b>49,12%</b>

## Répartition des dépenses d'investissement par budget

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent, au Compte Administratif 2022, à 136,22 M€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (reprises sur provisions et autres reprises sur des subventions reçues notamment).

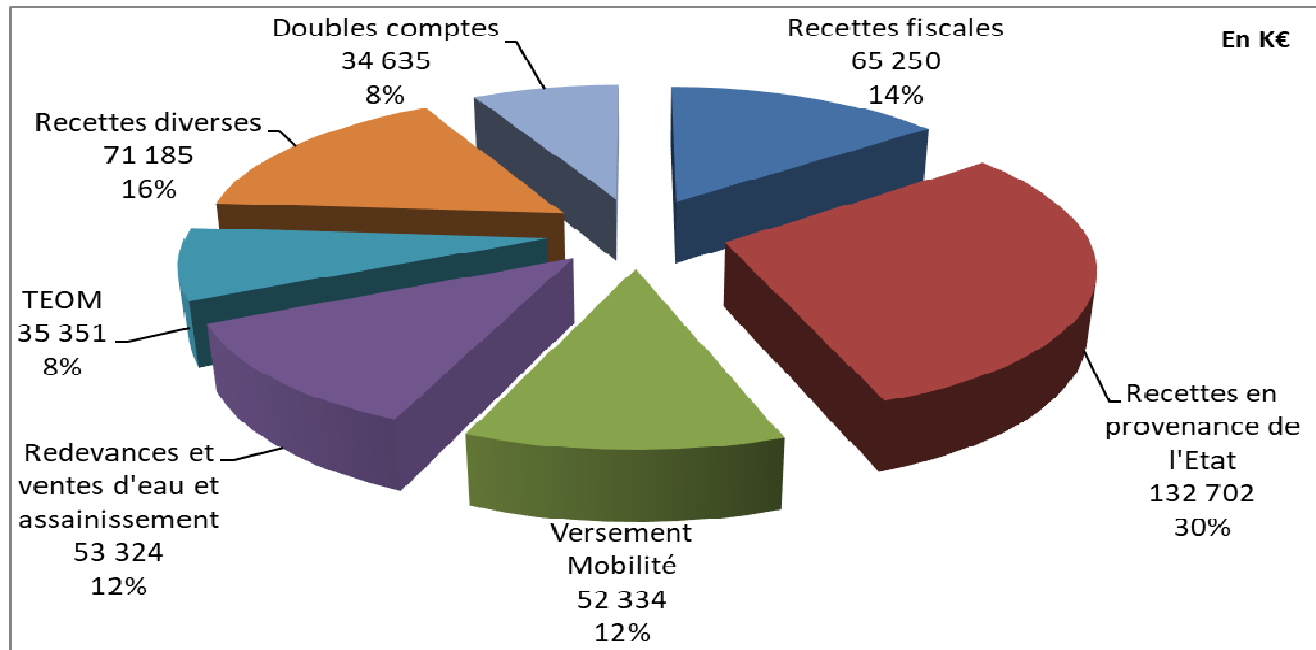
Libellé budget	CA 2021	BP 2 022	Prévu global 2022	Emis 2022	RAR 2022	TOTAL CA 2022	Variation CA2021/CA2022	Taux réal. 2022 / BP	Taux réal. 2022 / prévu global
BUDGET PRINCIPAL- LHC (00)	120 873 307,70 €	144 647 586,00 €	163 020 943,34 €	90 446 918,03 €	212 499,25 €	90 659 417,28 €	-25,00%	62,68%	55,61%
ASSAINISSEMENT- LHC (01)	17 208 651,53 €	15 957 144,00 €	19 116 553,45 €	13 798 823,12 €	0,00 €	13 798 823,12 €	-19,81%	86,47%	72,18%
EAU POTABLE- LHC (02)	11 422 313,71 €	14 733 372,00 €	16 500 596,71 €	9 397 378,27 €	36 279,00 €	9 433 657,27 €	-17,41%	64,03%	57,17%
EAU ZONE INDUST.- LHC (03)	728 558,43 €	2 674 967,00 €	2 821 467,00 €	841 993,45 €	0,00 €	841 993,45 €	15,57%	31,48%	29,84%
TRANSPORTS URBAINS- LHC (04)	10 566 728,65 €	15 814 861,00 €	16 852 431,80 €	9 600 708,13 €	0,00 €	9 600 708,13 €	-9,14%	60,71%	56,97%
COLLECTE RECYCLAGE- LHC (05)	11 136 727,29 €	13 605 604,00 €	14 739 656,25 €	8 354 234,92 €	0,00 €	8 354 234,92 €	-24,98%	61,40%	56,68%
ZAE PARC ECO NORMDIE- LHC (06)	304 312,75 €	673 819,00 €	924 319,00 €	306 846,42 €	0,00 €	306 846,42 €	0,83%	45,54%	33,20%
CHATEAU GROSMEISNIL- LHC (07)	104 788,54 €	255 000,00 €	406 359,31 €	128 333,01 €	0,00 €	128 333,01 €	22,47%	50,33%	31,58%
ZAC DES COURTINES- LHC (08)	0,00 €	0,00 €	474 778,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	0,00%
PARC ACTIV NAUTIQUES- LHC (10)	5 730 998,55 €	1 260 000,00 €	2 592 287,50 €	1 524 856,22 €	0,00 €	1 524 856,22 €	-73,39%	121,02%	58,82%
IMMOBILIER TERTIAIRE- LHC (11)	1 318 923,81 €	70 916,00 €	445 023,62 €	384 580,58 €	0,00 €	384 580,58 €	-70,84%	542,30%	86,42%
PARC ACTIV J.DURAND- LHC (12)	0,00 €	4 752 000,00 €	1 002 251,41 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	NS	21,04%	99,78%
ZONE ARTIS L'ORMERIE- LHC (14)	158 000,00 €	78 000,00 €	78 098,95 €	69 000,00 €	0,00 €	69 000,00 €	-56,33%	88,46%	88,35%
HOTEL D'ENTREPRISES- LHC (15)	0,00 €	25 000,00 €	32 507,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
ATELIER LOCATIF- LHC (16)	31 037,12 €	32 000,00 €	221 665,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
MAISON PLURIDISCIPL.- LHC (17)	225 435,02 €	159 227,00 €	173 431,11 €	118 707,91 €	0,00 €	118 707,91 €	-47,34%	74,55%	68,45%
OPERATIONS IMMOB.- LHC (21)	460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
<b>Somme:</b>	<b>179 810 243,10 €</b>	<b>214 739 496,00 €</b>	<b>239 402 370,05 €</b>	<b>135 972 380,06 €</b>	<b>248 778,25 €</b>	<b>136 221 158,31 €</b>	<b>-24,24%</b>	<b>63,44%</b>	<b>56,90%</b>

## 2 – Présentation des montants budgétaires par politique publique de la Communauté Urbaine

Outre la présentation comptable faite ci-dessus, il importe de retracer les dépenses en fonction des politiques publiques mises en œuvre et les recettes en fonction de leur origine.

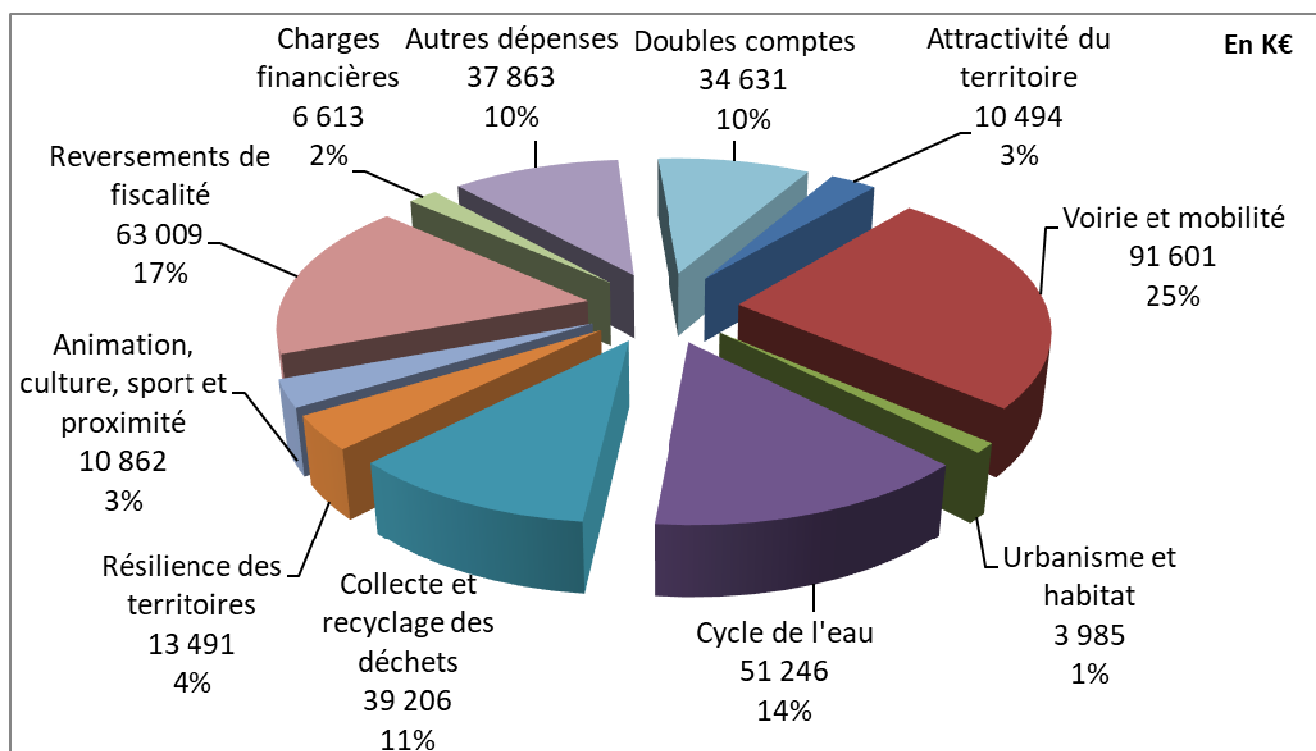
### 2-1 Répartition par origine des recettes de fonctionnement (en K€)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent au CA 2022 à 444 781 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.



### 2-2 Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)

Les **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2022 s'élèvent à 363 001 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

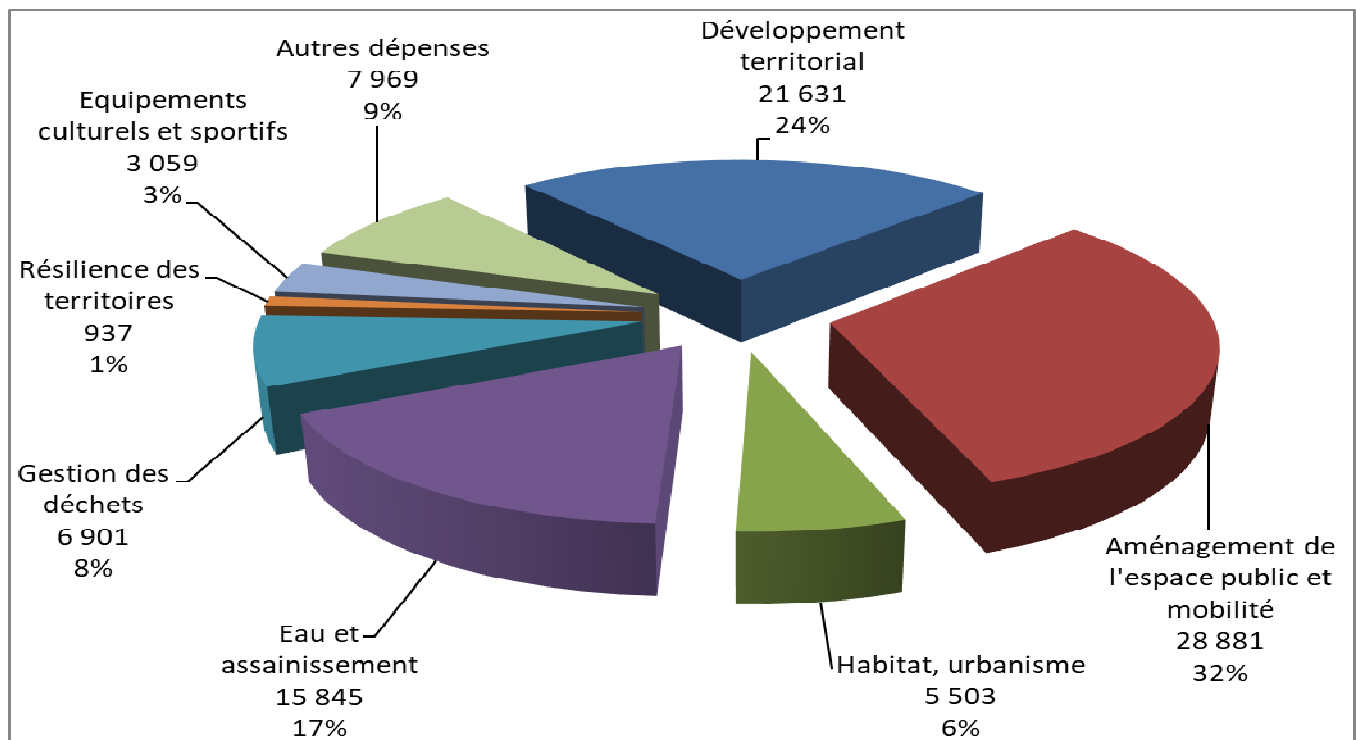


### 2-3 Répartition des dépenses d'investissement par politique publique (en K€)

Les **dépenses de la section d'investissement**, qui s'élèvent à 136 221 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipements réalisés : 90 726 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser : 249 K€
- Remboursement de la dette : 25 228 K€
- Doubles comptes : 13 991 K€
- Dépenses diverses réalisées : 6 027 K€

Plus précisément, le programme d'équipements réalisés (90 726 K€) est réparti comme suit en fonction des politiques publiques menées (en K€) :



### 2-4 Répartition des recettes d'investissement par type de ressources (en K€)

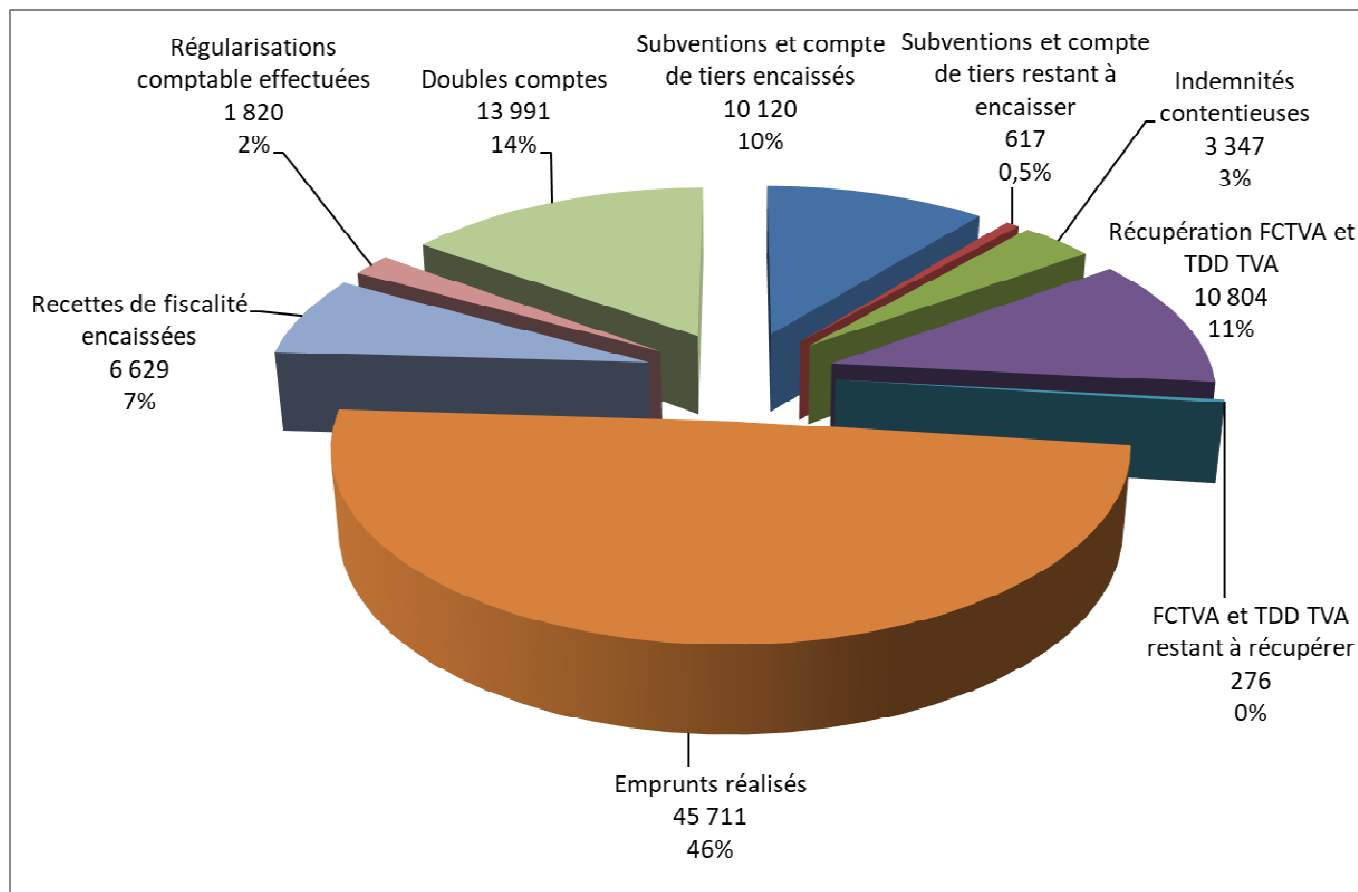
Les **recettes d'investissement** s'élèvent au compte administratif 2022 à 93 315 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Excepté pour le budget cycle des déchets et le budget principal, le programme d'équipement réalisé (hors remboursement des emprunts) est financé à 100 % par des ressources propres (subventions, récupérations de TVA, autofinancement).

Les investissements du budget principal sont financés par des ressources propres mais également via un emprunt contractualisé de 40 M€.

Les investissements du cycle des déchets sont eux financés par des ressources propres mais également via un emprunt contractualisé de 5,4 M€.

Le budget assainissement a bénéficié d'un emprunt de l'Agence de l'eau à hauteur de 245 K€.



### 3 – Le budget principal

#### 3-1 En section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du **budget principal** (222 396 K€) sont constituées :

- Des recettes fiscales pour 65 250 K€ (voir détails : 8-Taux d'imposition) ;
- Des recettes en provenance de l'Etat pour 131 551 K€, qui se décomposent de la façon suivante :
  - Les compensations par l'Etat mises en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en l'occurrence le FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources) et la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) pour 55 091 K€ ;
  - La dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 74 791 K€ dont la TVA reversée depuis 2021 pour « compenser » la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 31 318 K€ et la dotation de compensation en lien aussi avec la réduction et suppression de la taxe professionnelle pour 20 552 K€ ;
  - La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relative à l'hygiène pour 1 669 K€.
- D'attributions de compensation négatives pour 2 764 K€ ;
- De produits de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs pour le compte de la Communauté Urbaine pour 1 103 K€ ;
- De redevances versées par les délégataires, de redevances d'occupation et autres loyers, de recettes liées aux activités (crèches, complexes aquatiques, école de musique...), du



remboursement de convention de services partagés et des subventions (personnel, PIG), pour un montant global de 8 438 K€ ;

- De produits de gestion des stocks via une refacturation de produits stockés à hauteur de 5 791 K€ (le budget principal achetant des produits stockés et les refacturant ensuite aux différents bénéficiaires dont plusieurs budgets annexes) ;
- De frais d'administration générale pour 5 277 K€ représentant le remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement dites « supports » imputées dans le budget principal (ressources humaines, services juridiques, finances, informatique).

A noter qu'en quelques années, la part des différentes dotations et autres compensations de l'Etat est désormais devenue prépondérante dans les recettes de fonctionnement de la Communauté Urbaine. Au titre de 2022, ces recettes de l'Etat représentent plus de 59% des recettes du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement du **budget principal** s'élèvent à 188 568 K€ et se répartissent selon les 8 thématiques suivantes :

### **Le Développement territorial**

Cette politique publique comprend :

- Le développement économique (2 403 K€)  
Il s'agit de diverses aides, des actions en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, Planet Finances ; le Havre Ville Portuaire Intelligente ; des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides au financement de congrès.
- Le tourisme et le label Pays d'Art et d'Histoire (4 765K€)  
Il s'agit des subventions et de la taxe de séjour versées à l'Office de Tourisme, au GIP « un été au Havre », des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'Art et d'Histoire.
- les zones d'activités (1 004K€)  
Il s'agit notamment du versement d'une subvention au budget annexe de la zone d'activités économiques Jules Durand (1 000 K€) et des taxes foncières des zones d'activités ;
- L'attractivité (881 K€)  
Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.
- L'enseignement supérieur (974 K€)  
Cela comprend, entre autres, les différentes subventions versées à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales, le soutien au campus centre ville.
- L'agriculture (144 K€) : animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole.
- Les espaces naturels (583 K€) : dépenses liées aux espaces verts et à la gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles ainsi que des nœuds routiers.
- L'aménagement numérique du territoire (260K€) : dépenses relatives au fonctionnement du Très Haut Débit.

### **L'aménagement de l'espace public et mobilité**

Cette politique publique comprend :

- Le transport (20 000 K€) : subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des transports publics.

- L'aéroport (546 K€) : contribution versée à l'exploitant de l'aéroport pour tenir compte des contraintes de service public qui lui sont imposées.
- Le plan vélo et les points d'arrêts (176 K€) : frais de maintenance et subventions versées notamment à l'association La Roue Libre.
- La Voirie pour les 54 communes (14 870 K€) : maintenance et fonctionnement de l'éclairage public des voiries, fonctionnement de la Direction, maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

### **L'habitat et l'urbanisme**

Cette politique publique comprend :

- L'habitat (2 412 K€) : dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat.
- La politique de la Ville (483K€) : participation de la Communauté Urbaine au fonctionnement du GIP contrat de ville de l'agglomération havraise.
- La plateforme de services aux communes (1 035 K€) ; notamment pour l'aide aux communes dans l'instruction des actes d'urbanisme.

### **L'eau et l'assainissement**

Cette politique publique comprend :

- La contribution du budget principal au budget assainissement versée au titre de l'eau pluviale (3 809 K€) ;
- L'eau pluviale (2 126 K€) : entretien du réseau et des bassins, la prévention météo, la surveillance géotechnique.

### **La résilience des territoires**

Cette politique publique comprend :

- Les risques majeurs (11 162 K€)  
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 673 K€).
- La santé (693 K€) : dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale et la maison de santé de Criquetot.
- L'hygiène et salubrité (658 K€) : dépenses de fonctionnement de la direction avec notamment le fonctionnement de la fourrière animale (150 K€), le reste étant des frais de personnel.
- La transition écologique (535 K€)  
Sont concernées notamment les dépenses pour le plan climat air énergie territorial (PCAET), la mise en place d'actions de développement durable, la gestion de l'air et du bruit et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

### **Les services à la population**

Cette politique publique comprend :

- Les équipements culturels et sportifs (9 737 K€)  
Cela correspond aux dépenses pour l'école de musique, le soutien au cinéma en plein air, la fête du cirque, les différentes actions culturelles, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques du Bain des docks, de Gd'O, de Belle Etoile, de l'Effet bleu et de l'Aquabowling, les gymnases de Saint Romain et de Criquetot l'Esneval et le Stade Océane et encore le soutien à la politique sportive communautaire.

- Petite enfance et école (1 079 K€)  
Il s'agit des dépenses de fonctionnement des crèches et garderies de Saint-Romain-de-Colbosc et de Criquetot-L'Esneval, ainsi que du dispositif Ludisport.
- Maisons du territoire (46 K€)  
Cela comprend les frais de fonctionnement des maisons du territoire situées sur les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et de Criquetot-L'Esneval.

### Les reversements de fiscalité

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 37 630 K€) :  
Ces attributions prennent en compte les transferts de charges décidés en 2022. (partie 10 du document).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 19 688 K€)  
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement. La DSC versée par la Communauté Urbaine aux communes est à un niveau élevé par rapport aux autres EPCI.
- Le reversement de fiscalité du budget principal au budget collecte et recyclage (4 491 K€) à la suite du transfert de la compétence traitement et collecte des déchets.
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 3 914 K€)  
Il s'agit d'un mécanisme national destiné à réduire les inégalités de richesse des EPCI et communes, indépendamment de leurs choix de gestion. Le FPIC consiste à prélever une part des recettes fiscales des collectivités disposant des ressources les plus importantes pour les reverser aux collectivités moins favorisées. Ce prélèvement est effectué par l'Etat.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 777 K€)  
Il s'agit d'un prélèvement de l'Etat. Ce prélèvement a été institué en 2014 pour faire participer les collectivités (communes, EPCI, départements, régions) à l'effort national de redressement des comptes publics nationaux. Entre 2014 et 2017, la contribution au redressement des finances publiques (CRPF) a conduit à une réduction des concours financiers aux collectivités, via une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, à hauteur de 9,2 Md€. Le montant de CRFP est figé depuis 2018 et une nouvelle approche a conduit à la mise en place de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités (contrats de Cahors) pour réguler la dépense locale tout en garantissant la prévisibilité et la stabilité des dotations. Ces contrats ont été suspendus en 2020 lors de la crise sanitaire.

### Les charges financières

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits et les emprunts transférés suite à la création de la communauté urbaine (2 820 K€).

### Les autres dépenses

Les autres dépenses concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (31 925 K€). Il s'agit principalement du fonctionnement du service informatique et du SIG pour 6 480 K€, des frais de fonctionnement du parc auto pour 4 823 K€, de la gestion des stocks pour 6 285 K€, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments pour 3 391 K€, des frais de fonctionnement des bureaux et conseils communautaires pour 1 252 K€. Mais sont également concernés les services juridiques, financiers, de ressources humaines, de la direction générale...
- Les conventions de services partagées (5 904 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la Communauté Urbaine et dont les coûts lui sont répercutés.

La ville du Havre concentre la plus grande partie des dépenses liées aux conventions de services partagés avec une convention de 4 163 K€ en dépenses et 199 K€ en recettes.

Les recettes pour leur part sont essentiellement des remboursements de moyens humains de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville du Havre pour les élections, le développement du service Hariane pro, l'agent chargé de la protection des données (RGPD) ou au sein du service énergie.

Pour ce qui concerne les autres communes, la gestion de l'équipement aquatique Gd'O par la ville de Gonfreville l'Orcher est de loin la prestation la plus importante (1 247 K€). La gestion des Zones d'Activités Economiques des parcs de l'Estuaire (107 K€) et des Courtines (35K€) restent des postes conséquents.

### 3-2 En section d'investissement

Les principales dépenses **d'équipement réalisées au budget principal** pour 2022 s'élèvent à 61 875 K€ et concernent notamment :

- Les travaux de voirie (aménagement de ville, accessibilité...) et d'éclairage public sur les 54 communes pour 24 025 K€ ;
- Le soutien à la construction du pôle croisière sur la pointe de Floride pour 9 441 K€ dont le versement d'une subvention d'équipement au GIP croisière pour 9 000 K€ ;
- Les aides à la pierre pour 4 994 K€ (Subventions, amélioration de l'habitat et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat);
- Les investissements à destination de l'enseignement supérieur pour 4 541 K€, dont les travaux de construction de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) pour 2 061 K€, les travaux d'aménagement de l'Ecole de Management de Normandie (EMN) et de l'Ecole 42 pour 1 361 K€, l'aménagement du site Lebon-Frissard pour 763 K€ ;
- Les aides versées aux entreprises, l'aménagement des zones d'activités et de l'aéroport, le très haut débit sur Gonfreville l'Orcher, le port de pêche pour un montant de 2 988 K€;
- Les divers investissements sur les équipements culturels et sportifs pour 2 635 K€ dont les travaux de maintenance et de rénovation sur les complexes aquatiques pour 1 247 K€, les travaux d'aménagements aux abords du Grand Stade pour la création d'une réserve de biodiversité pour 620 K€, les travaux de construction du Gymnase à Saint Romain de Colbosc pour 169 K€ ;
- La subvention à HAROPA port dans le cadre de l'arrivée de la filière éolienne pour 2 419 K€ ;
- Les aides versées aux communes pour 2 122 K€ (dont fonds de concours sportif) ;
- Les travaux sur les bassins d'eau pluviale, de restauration des cours d'eau et de renouvellement des réseaux d'eau pluviale pour 1 699 K€, dont la réalisation des travaux RD 52 (ouvrages et réseaux) pour 551 K€ et la renaturation du Saint Laurent à Gournay pour 63 K€
- Les travaux de maintenance et de rénovation (y compris rénovation énergétique) des autres bâtiments de la communauté urbaine pour 1 091 K€ ( dont l'hôtel de la communauté, maisons du territoire, le vestiaire du Mont Joly) ;
- Les investissements réalisés dans le cadre de la politique de résilience des territoires pour 691 K€, dont 270 K€ pour la promotion de la santé et 293 K€ pour la prévention des risques majeurs (y compris la subvention versée pour la construction de la caserne des pompiers dans les quartiers sud du Havre).
- Les divers aménagements et travaux en lien avec le tourisme pour 273 K€ (en dehors du pôle croisière)

La variation importante entre 2021 et 2022 est essentiellement due à l'opération de construction du CETCO (centre technique communautaire) sur 2021 à hauteur de 25 M€.

**Le remboursement de la dette** au budget principal s'élève à 10 497 K€ en 2022.

**Les opérations de gestion de la trésorerie** (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving s'élèvent à 9 250 K€.

**Les dépenses diverses** s'élèvent à 5 742 K€ et concernent principalement :

- La taxe d'aménagement (reversement aux communes) pour 3 925 K€ ;

- Les prises de participation pour 1 496 K€ dont l'entrée au capital de la SEM « Axe Seine Energies Renouvelables » pour 1 000 K€ et l'entrée au capital du GIP « Le Havre Croisières » pour 450 K€ ;
- Les avances du budget principal aux budgets annexes pour 210 K€
- Les dépenses diverses et les régularisations comptables pour 111 K€

Les recettes d'investissement du **budget principal** (77 652 K€) sont constituées par :

- Les opérations de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving s'élèvent à 9 250 K€.
- Les comptes de tiers correspondant à des travaux réalisés par la Communauté Urbaine pour le compte d'un tiers. La Communauté Urbaine se fait rembourser ces travaux. Au compte administratif 2022, cela représente 5 402€ (dont 602 K€ en reste à réaliser) au budget principal. Il s'agit principalement des travaux réalisés pour :
  - La construction de l'URMA pour 2 274 K€ ;
  - La construction du CETCO pour 1 559 K€ ;
  - Le schéma directeur informatique pour 1 418 K€ en lien avec la Ville du Havre;
- Les recettes perçues au titre du FCTVA et du TDD (transfert de droits à déduction) TVA pour 5 548 K€
- Les principales subventions ou recettes perçues par la Communauté Urbaine qui concernent :
  - L'indemnisation perçue dans le cadre du litige sur le Bain des Docks pour 3 346 K€
  - Les amendes de police pour 1 555 K€ ;
  - Les travaux de voirie pour 1 086 K€
  - L'aide à la pierre pour 638 K€
  - Le plan vélo pour 475 K€
- Les emprunts levés pour 40,4 M€ (cf point sur la dette en partie 11)
- Les recettes de fiscalité concernent les attributions de compensation négatives (attributions de compensation versées par les communes à la communauté urbaine) ainsi que la taxe d'aménagement.

Afin de financer les équipements publics, la taxe d'aménagement est désormais perçue de plein droit par la Communauté Urbaine en lieu et place des communes membres.

Il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 :

- De maintenir les taux appliqués avant fusion sur chacune des 54 communes ;
- D'exonérer en totalité, et sur l'ensemble du territoire :
  - les logements sociaux hors du champ du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
  - les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

De plus, afin de tenir compte de la charge des équipements publics relevant des compétences intercommunales ou communales, il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 de reverser aux communes :

- 20% du montant de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine sur les zones d'activité économique de compétence intercommunale ;
- 80% du montant de la taxe perçue par la Communauté Urbaine dans tous les autres cas.

En 2022, la Communauté Urbaine a perçu 4 749 K€ de taxe d'aménagement, dont 3 925 K€ reversés aux communes.

- Les remboursements des avances du budget principal aux budgets annexes d'un montant de 1 449 K€ en 2022.
- Les régulations comptables et recettes diverses.

## 4 – Le budget annexe Transports Publics

### 4-1 En section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du **budget transports publics** (91 428 K€) sont constituées :

- Du Versement Mobilité (VM) payé par les entreprises de plus de 11 salariés pour 52 334 K€ contre 48 319 K€ en 2021.
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget transport pour 20 000 K€ contre 21 200 K€ en 2021 ;
- Des recettes usagers et versement LIA pour 12 636 K€ contre 11 661 K€ en 2021, soit une hausse de plus de 8% par rapport à 2021 mais toujours à un niveau inférieur à 2019 d'environ 6,8% sur l'année. Les recettes réelles payées par les usagers représentent un peu plus de 15% des dépenses réelles de fonctionnement de ce budget.
- Du forfait post stationnement pour 1 819 K€ (produit des amendes de polices reversées par la Préfecture) ;
- De la Dotation Globale de Décentralisation versée par l'Etat pour 1 151 K€ ;
- Des recettes liées au transport scolaire pour 750 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement **budget transports** (79 591 K€) concernent :

- Les dépenses pour Mobi'fil et autres dépenses au titre du contrat de délégation de service public avec principalement la compensation au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramway) pour 68 326 K€ contre 61 319 K€ en 2021 ;  
Cette forte hausse est principalement due à l'indexation contractuelle de la compensation financière pour contraintes de services publics. En effet ces indices (coût du gazole, évolution des salaires, des prix à la consommation entre autres) ont connu une hausse très conséquente sur 2022 qui se répercute sur la somme due à l'exploitant qui assume les coûts de fonctionnement.
- Les transports scolaires pour 4 374 K€ ;
- Les charges financières pour 2 423 K€ ;
- Les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional avec principalement la contribution versée à la SNCF pour 1 868 K€ ;
- Les frais de fonctionnement de la direction pour 1 589 K€ ;
- Les frais d'administration générale pour 613 K€. Il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal ;
- Le remboursement de versement transport pour 316 K€ ;
- Les autres actions de transport pour 82 K€ ;

### 4-2 En section d'investissement

Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget transports publics** pour 2022 s'élèvent à 4 611 K€ et concernent notamment :

- La construction de la nouvelle ligne de tramway pour 2 332 K€, dont 1 767 K€ d'études et 485 K€ de maîtrise d'œuvre ;
- Divers investissements dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec la société Transdev pour 2 269 K€ dont l'acquisition de vélos (634 K€), la rénovation des cabines du funiculaire (157 K€), l'évolution de la billettique du réseau (538 K€), le système SAEIV (système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs - 210 K€), la transition énergétique du parc autobus (553 K€).

**Le remboursement de la dette** au budget transports s'élève à 4 989 K€ en 2022.

Les recettes d'investissement du **budget transports publics** (284 K€) sont constituées par :

- Les subventions perçues pour la réalisation de divers investissements réalisés dans cadre du contrat avec LIA pour 165 K€
- Les régulations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance et de cautions pour 120 K€.

## 5 – Les budgets annexes Eau potable, Assainissement et Eau zone industrielle

### 5-1 En section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** (81 355 K€) sont constituées :

- Des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 60 194 K€ ;
- D'acomptes de mensualisation pour 11 365 K€. Une dépense pour le même montant est enregistrée comptablement ;
- De la contribution versée par l'eau pluviale pour 3 809 K€.
- De recettes diverses pour 3 546 K€ ;
- De reprises de provisions suite aux impayés passés en créances irrécouvrables pour 1 260 K€ ;
- De primes d'épuration pour 1 181 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** (52 883 K€) concernent :

- L'assainissement (20 284K€) pour l'entretien des réseaux et des pompes et l'exploitation des STEP.
- L'eau potable (25 383 K€) pour l'achat d'eau, l'entretien des réseaux et des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève.
- L'eau zone industrielle (3 453 K€) pour l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.
- Les frais d'administration générale pour 2 513 K€. Il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal.
- Les charges financières pour 1 250 K€.

### 5-2 En section d'investissement

Les principales dépenses **d'équipement réalisées des budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** pour 2022 s'élèvent à 14 784 K€ et concernent notamment :

- L'assainissement pour 7 568 K€ à travers principalement le programme de restructuration et de réhabilitation des réseaux (1 813 K€) et les travaux sur la station d'épuration et les postes de relèvement (4 825 K€) ;
- L'eau potable pour 6 754 K€ à travers principalement la poursuite des travaux de renouvellement, déplacements des réseaux et canalisations (4 353 K€), des travaux sur usines et de réhabilitation des réservoirs (1 480 K€) et la protection de la ressource (320 K€) ;
- L'eau zone industrielle pour 462 K€ à travers principalement l'exploitation de l'usine de Radicatel (434 K€), la maintenance annuelle et l'entretien préventif des réseaux (5 K€).

**Le remboursement de la dette** s'élève à 8 800 K€ en 2022.

Les recettes d'investissement **des budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** (5 010 K€) sont constituées par :

- Les recettes perçues au titre du FCTVA et du Transfert de Droits à déduction de la TVA (TDD) pour 3 252 K€ ;

- Les subventions perçues pour 1 035K€, notamment pour la réalisation de travaux d'assainissement (860 K€) ;
- Une avance de l'Agence de l'Eau au budget assainissement pour 245 K€ ;
- Les comptes de tiers pour un montant 98 K€ ;
- Les régulations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance et de cautions.

## 6 – Le budget annexe Collecte et Recyclage

### 6-1 En section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement au **budget collecte et recyclage** (47 659 K€) sont constituées principalement :

- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 35 350 K€ en 2022 contre 34 090 K€ en 2021. La TEOM est la recette principale du budget du cycle du déchet ;
- Du reversement de fiscalité par le budget principal suite au transfert de la compétence traitement et collecte des déchets pour 4 491 K€.
- De revente de matériaux pour 3 367 K€ ;
- De recettes d'Eco-Organismes pour 2 364 K€ ;
- De la redevance spéciale (contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers) pour 1 504 K€ ;

Pour information, les taux de TEOM appliqués en 2022, par territoire.

Communes concernées	Taux 2022
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

Les dépenses de fonctionnement au **budget collecte et recyclage** (41 495 K€) sont constituées de :

- La contribution au SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets) et au SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets) dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération (10 212 K€) ;
- Les frais d'administration générale (FAG) pour 2 200 K€. Il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal ;
- Les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclage et du ramassage des déchets ;
- Les charges financières pour 89 K€.



## 6-2 En section d'investissement

Les principales dépenses **d'équipement réalisées au budget collecte et recyclage** pour 2022 s'élèvent à 7 818 K€ concernent notamment :

- La construction du centre de recyclage d'Harfleur pour 3 564 K€ ;
- Le renouvellement et les acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 1 797 K€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 595 K€ ;
- Les travaux d'aménagement des recycleries et ressourceries pour 383 K€.

Le remboursement de la dette du budget collecte et recyclage s'élève à 536 K€ en 2022.

Les recettes d'investissement du **budget collecte et recyclage** (8 559 K€) sont constituées par :

- Un emprunt d'un montant de 5 400 K€ ;
- La récupération du FCTVA pour 2 280 K€ ;
- Une subvention perçue pour l'acquisition de véhicules pour 243 K€ ;
- Les régulations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance et de cautions.

## **7 – Les autres budgets annexes**

### 7-1 En section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement **des autres budgets annexes** (1 941 K€) sont constituées :

- De la subventions d'équilibre versées par le budget principal sur le budget de la zone d'activités économiques Jules Durand (1 000 K€) ;
- De loyers d'occupation et revenus des immeubles (858 K€) ;
- De ventes de terrains sur la Zone de l'Ormerie (70 K€) ;
- De subventions sur le budget des opérations immobilières (13 K€).

Les dépenses de fonctionnement des autres budgets annexes s'élèvent à 462 K€ et concernent notamment :

- La maison de santé de St Romain (90 K€) ;
- Château de Gromesnil (77 K€) ;
- Les Courtines (52 K€) ;
- Le parc d'activités nautiques de l'Escaut (56 K€) ;
- L'ensemble immobilier tertiaire avec l'ensemble immobilier du pressoir ainsi que du Havre plateau (89 K€) ;
- Le parc éconormandie (26 K€) ;
- L'hôtel d'entreprise (10 K€) ;
- Atelier locatif (7 K€) ;
- Les opérations immobilières (55 K€).

### 7-2 En section d'investissement

Les principales dépenses **d'équipement réalisées sur les autres budgets annexes** pour 2022 s'élèvent à 1 673 K€ concernent notamment :

- Les travaux de construction du parc d'activités nautique de l'Escaut pour 1 525 K€ ;
- Les travaux de gros entretien au château de Gromesnil pour 128 K€ ;
- Des travaux divers sur la maison de santé de Saint Romain de Colbosc pour 20 K€ ;

Les recettes d'investissement des autres budgets annexes (1 810 K€) sont constituées par :

- Les subventions perçues dans le cadre de la réalisation des travaux du parc d'activités nautique de l'Escaut (Hangars 42-43) pour 1 267 K€ et des travaux de la maison de santé de St Romain pour 92 K€ ;
- Une avance du budget principal au budget du parc d'activités nautique de l'Escaut pour 170 K€ et au budget opérations immobilières pour 40 K€ ;
- Les régulations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance et de cautions.

## 8 - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2019. L'année 2022 est marquée par une stabilité et une déclinaison des décisions adoptées lors de la création de la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les taux ci-dessous :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un taux de 8,43 % de taxe d'habitation en 2019. L'Etat a décidé de supprimer cette taxe pour les résidences principales et de ne l'appliquer qu'aux résidences secondaires.

Plusieurs taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsistent en raison de la procédure de lissage votée par la Communauté Urbaine pour les années 2019 à 2022 et dont l'application a été suspendue en 2020 en raison de la réforme de la fiscalité locale. Cette harmonisation reprendra à compter de 2023.

Taux TH	2022
Communes ex CODAH	8,36%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	8,11%
ANGERVILLE L'ORCHER	10,07%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	10,09%
BEAUREPAIRE	10,00%
BENOUVILLE	10,09%
BORDEAUX SAINT CLAIR	10,00%
CRICQUETOT L'ESNEVAL	10,09%
CUVERVILLE	10,00%
ETRETAT	9,97%
FONGUEUSEMARE	10,09%
GONNEVILLE LA MALLET	10,08%
HERMEVILLE	10,19%
HEUQUEVILLE	10,17%
LE TILLEUL	10,04%
PIERREFIQUES	10,05%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	9,97%
SAINTE MARIE AU BOSCH	10,09%
SAINTE MARIE AU BOSCH	10,03%
SAINTE-MARIE-AU-BOSCH	10,07%
TURRETOT	10,18%

VERGETOT	10,01%
VILLAINVILLE	10,02%

- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

Taux CFE	2022
Communes ex CODAH	25,34%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	20,26%
Angerville-l'Orcher	21,45%
Anglesqueville-l'Esneval	23,74%
Beaurepaire	21,41%
Bénouville	24,38%
Bordeaux-Saint-Clair	23,74%
Criquetot-l'Esneval	21,61%
Cuverville	22,93%
Étretat	21,88%
Fongueusemare	22,14%
Gonneville-la-Mallet	23,36%
Hermeville	24,22%
Heuqueville	21,41%
La Poterie-Cap-d'Antifer	22,93%
Le Tilleul	24,44%
Pierrefiques	23,32%
Sainte-Marie-au-Bosc	21,64%
Saint-Jouin-Bruneval	23,11%
Saint-Martin-du-Bec	22,94%
Turretot	24,19%
Vergetot	21,41%
Villainville	20,48%

En dehors de Paris, le taux de CFE de la Communauté Urbaine est l'un des plus faibles des grandes collectivités locales dont le taux moyen en 2021 est de 29,93% (source Cabinet FSL).

- Pour les autres taxes

	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval jusqu'au 30 juin 2022	1,20 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022	2,00 %

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et applicables pour l'année 2022.

TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,20
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval (lissage sur 4 ans pour converger vers un coefficient de 1,20 en 2023)	1,15

Les **recettes fiscales** pour 2022 représentent 65 250 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 37 378 K€. Pour rappel depuis 2021 et dans le cadre de la baisse des impôts de production, l'Etat a réduit de moitié la CFE des établissements industriels en compensant les « pertes de recettes » pour les EPCI. La compensation 2022 a été de 16 642 K€. Le produit total (recettes CFE + compensation) atteint 54 020 K€ (soit une hausse de 1,6% par rapport à 2021).
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 20 736 K€ contre 22 304 K€ en 2021 (soit une baisse 7,6% imputable à une forte baisse de valeur ajoutée d'un des principaux redevables, ainsi qu'aux effets de la crise sanitaire de 2020 à 2021. Pour mémoire, la CVAE est supprimée par l'Etat à compter de 2023 contre reversement d'une fraction de TVA.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 1 124 K€ ;
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux pour 2 409 K€ contre 3 217 K€ en 2021 (-25%). Cette baisse est essentiellement due à la fermeture de la centrale thermique EDF en 2021.
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 3 406 K€ contre 3 894 K€ en 2021. Cette baisse de 12,5% s'explique par une baisse de chiffre d'affaires de deux importants contribuables. A noter qu'une régularisation de 245 K€ de TASCOM non perçue en 2022 est prévue sur l'exercice 2023.
- Taxe additionnelle à la taxe Foncière Non Bâtie pour 196 K€.

## 9 - Les dépenses de personnel

Au compte administratif 2022, la masse salariale représente 20,10 % des dépenses réelles de fonctionnement globales (or doubles comptes), soit un montant de 66 029 K€ réparti entre les charges de personnel 61 564 K€ et les conventions de services partagés 4 465 K€.

Cela représente une hausse d'environ 6,2 % par rapport à l'année 2021.

2022 a été particulièrement marquée par l'impact de mesures réglementaires liées au contexte inflationniste : la revalorisation du point d'indice a ainsi généré une hausse de près de 730 K€ à laquelle se sont ajoutées les revalorisations des grilles indiciaires des catégories B et C, la hausse du smic (par 3 fois en 2022) ainsi que de l'indice minimum de la fonction publique. Ces derniers éléments sont la cause d'une hausse indiciaire importante (+ 400 K€).

Par ailleurs, s'agissant plus spécifiquement du budget annexe de la collecte des déchets, la refonte des rythmes de travail des agents a entraîné une augmentation du besoin en renfort, le temps d'adapter les tournées à ces

nouveaux rythmes. Cette augmentation comprend un effet volume (environ 8 équipes en moyenne) conjugué à un effet hausse du SMIC renchérissant les salaires, les primes de congés payés et de précarité.

Des hausses de régime indemnitaire ont également eu lieu en 2022 dans le cadre des négociations sur le temps de travail (+ 100 K€).

Enfin, les créations de postes autorisées en 2021 dans le cadre de la consolidation des effectifs post fusion ou de l'accompagnement des projets de la Communauté Urbaine, induisent une hausse de la masse salariale d'environ 650 K€. Ainsi tous budgets confondus, l'équivalent de 11 emplois supplémentaires a été pourvus en 2022, sachant que le budget principal représente à lui seul 17 emplois, les budgets annexes particulièrement celui de l'assainissement ayant vu une diminution de leurs emplois pourvus du fait d'une baisse des effectifs suite à la réorganisation de la direction et d'une hausse de la vacance de postes dans ces secteurs.

S'ajoute également, la prise en charge des contrats de projets conclus dans l'année ainsi que l'effet report des contrats 2021. Ces projets s'intègrent dans des dispositifs subventionnés ou des appels à projet dont les financements sont à minima de 50% : ils concernent la rénovation de l'habitat, le projet petite ville de demain, le conseiller numérique, l'élaboration du PAPI, les projets smart port city porté en propre par la CU...

Ils ont représenté en 2022 une masse salariale d'environ 110 K€ qui se cumule avec l'effet report et la poursuite des premiers recrutements liés aux projets tramway à hauteur de 210 K€ pour cette deuxième année.

## **10 – Les relations financières entre la Communauté Urbaine et les Communes**

- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et les attributions de compensation

Le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

La CLECT n'a pas pour mission de proposer un montant d'Attributions de Compensation, mais simplement d'évaluer le coût des charges transférées.

Toutes les communes membres de l'EPCI à FPU participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 15 juin 2022 a traité l'évaluation des charges relatives à la restitution d'un poste lié à la surveillance des cantines ULIS à la commune de Saint-Romain-de-Colbosc, des charges relatives à la mutualisation de la DSIIN avec les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et d'Epouville et d'un transfert complémentaire de charges relatives aux opérations d'habitat et de l'amélioration de l'habitat.

Suite aux votes des communes sur les rapports de la CLECT, la communauté urbaine a pu arrêter les montants des attributions des communes.

Le montant des AC (attributions de compensation) positives (dépense de la CU vers les communes) s'élève au compte administratif 2022 à 37 630 K€ et concerne 20 communes.

Le montant des AC négatives (dépenses des communes vers la CU), au compte administratif 2022, s'élève :

- En fonctionnement, à 2 764 K€ et concerne 34 communes
- En investissement, à 1 880 K€ et concerne 14 communes.

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Ainsi qu'indiqué dans le paragraphe sur les reversements de fiscalité, la DSC est une aide de fonctionnement de la Communauté Urbaine vis-à-vis des 54 communes.

Au titre de 2022, la communauté urbaine a reversé 19 687 K€ aux communes.

Cette DSC représente une aide de 72,59 € par habitants sur 2022. Au niveau national, en 2021 et sur la même strate de collectivité, la DSC par habitants s'élevait à 31,20 €.

- Le fonds de concours à l'investissement et le fonds de concours destinés aux équipements sportifs

Indépendamment de la DSC (aide au fonctionnement), la Communauté Urbaine a mis en place deux fonds de soutien à l'investissement des communes :

- Le fonds de concours à l'investissement doté d'une enveloppe de 20 M€ sur 6 ans (2021/2026). Au titre de 2022, 1 697 K€ ont été versés à certaines communes (en fonction des projets qu'elles présentent) ;
- Le fonds de concours à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs doté d'une enveloppe de 3 M€ sur 6 ans (2021/2026). Au titre de 2022, 424 K€ ont été versés à certaines communes (en fonction des projets qu'elles présentent) ;

## 11 – La dette

L'encours total de la dette consolidée est de 289,25 M€ au 31 décembre 2022.

Ce capital restant dû intègre l'avance remboursable de 6 M€ accordée par l'Etat pour pallier les pertes de recettes du budget annexe Transports Publics liées à la COVID-19. Les conditions rendant obligatoire le remboursement de cette somme n'étant pas atteintes sur 2022, aucun remboursement n'a été effectué sur 2022 (étant précisé que l'avance doit être remboursée au plus tard le 31 décembre 2030).

En sus d'une avance de l'Agence de l'Eau de 245 K€, la Communauté Urbaine a emprunté 30,4 M€ à taux variable (Euribor 3M + 0.62) auprès de la Société Générale au titre du budget annexe cycle des déchets pour 5 M€ et 25,4 M€ au titre du budget principal, ainsi que 15 M€ à taux fixe (10 M€ au taux de 1.65% et 5 M€ au taux de 1.58%) auprès de la banque ARKEA au titre du budget principal.

L'emprunt transféré par la ville du Havre, au titre de la compétence voirie (Parking Simone Veil), pour un montant de 1 395 K€ est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En novembre 2022, la Communauté Urbaine a remboursé un emprunt obligataire *in fine* de 19,7 M€ ainsi que 2 emprunts par anticipation, dans l'objectif d'éviter une importante augmentation des taux.

Cet encours est composé à 62,83 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 2,81 % et à 37,17 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen de 2,14 %.

Le taux moyen global s'élève à 2,56 %.

Au vu de la conjoncture actuelle, le taux variable moyen de la Communauté Urbaine est passé de 0,16 % au 31 décembre 2021 à 2,14 % fin 2022.

Cet encours est conforme aux perspectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement au 31 décembre 2022 est :

- Pour le budget principal de 3 ans
- Pour le budget transport de 9 ans et 6 mois

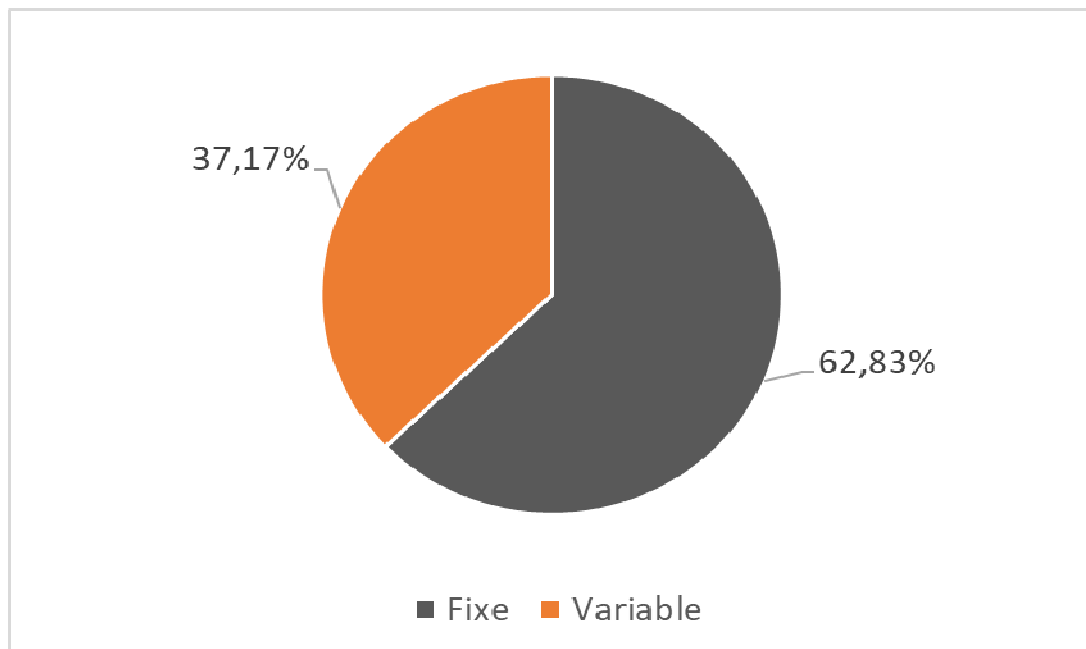
- Pour tous les budgets consolidés de 3 ans et 6 mois

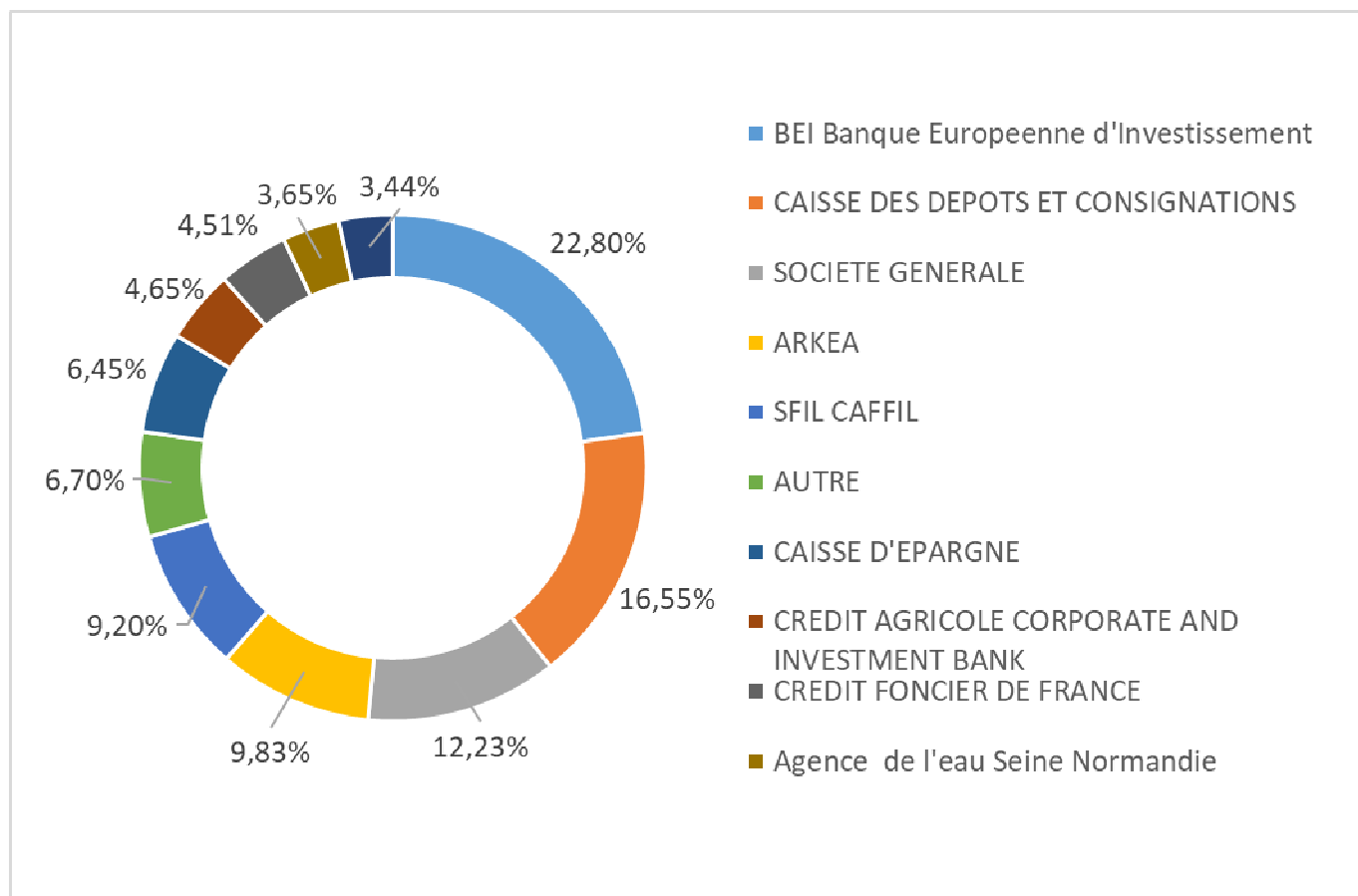
Cet encours est exclusivement classé "1A" (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) selon la charte Gissler puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 22,80 % de l'encours et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 16,55 %

**Structure de dette au 31 / 12 / 2022**

	Encours	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global	
<b>Dette Globale</b>	<b>289 254 785</b>	<b>62,83%</b>	<b>37,17%</b>	<b>2,81%</b>	<b>2,14%</b>	<b>2,56%</b>	<b>7 ans et 6 mois</b>
Budget principal	101 303 748	67,10%	32,90%	2,76%	1,94%	2,49%	7 ans et 2 mois
Assainissement	40 333 310	55,08%	44,92%	2,82%	2,41%	2,63%	3 ans et 11 mois
Eau potable	12 431 277	86,46%	13,54%	3,41%	2,46%	3,28%	2 ans et 8 mois
Eau industrielle	4 180 000	50,00%	50,00%	1,22%	2,10%	1,66%	5 ans et 6 mois
Transports Publics	112 715 625	58,34%	41,66%	3,21%	2,20%	2,79%	9 ans et 7 mois
Gestion des déchets	14 821 007	64,02%	35,98%	0,83%	1,82%	1,18%	9 ans et 8 mois
ZAE Parc Eco Normandie	2 962 256	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	4 ans et 9 mois
Atelier locatif	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-
Maison pluridisciplinaire	507 562	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	2 ans et 8 mois





## 12 - L'épargne brute - l'épargne nette et la capacité d'autofinancement

**L'épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements. Celle-ci s'élève à 81 779 K€ au titre de 2022 (80 253 K€ en 2021).

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement. Celle-ci s'élève à 56 552 K€ au titre de 2021 (55 883 K€ en 2021).

Décomposition de l'épargne brute des principaux budgets annexes (K€)

Budget Principal	2020	2021	2022
Epargne brute	38 563	36 580	33 828
Remboursement capital	10 256	10 432	10 497
Epargne nette	28 307	26 148	23 331

Budget transports publics	2020	2021	2022
Epargne brute	9 574	15 106	11 837
Remboursement capital	4 897	4 942	4 989
Epargne nette	4 676	10 164	6 848

Budget eau potable et	2020	2021	2022
-----------------------	------	------	------



<b>assainissement</b>			
Epargne brute	25 095	30 439	28 473
Remboursement capital	7 976	8 071	8 800
Epargne nette	17 118	22 368	19 673

<b>Budget cycle des déchets</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Epargne brute	3 622	2 482	6 164
Remboursement capital	6	121	536
Epargne nette	3 616	2 360	5 628

<b>Tous budgets</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Epargne brute	79 134	80 253	81 780
Remboursement capital	23 861	24 370	25 228
Epargne nette	55 273	55 883	56 552

## 13 – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses				Taux réalisation 2022	Recettes			Taux réalisation 2022
	CA 2021	BP 2022	CA 2022			CA 2021	BP 2022	CA 2022	
<b>Budget principal</b>	<b>329 689</b>	<b>340 542</b>	<b>323 951</b>	<b>95,13%</b>	<b>342 083</b>	<b>340 542</b>	<b>336 261</b>	<b>98,74%</b>	
Investissement	142 759	144 648	135 383	93,59%	103 676	125 486	101 470	80,86%	
Fonctionnement	186 930	195 895	188 568	96,26%	238 407	215 056	234 791	109,18%	
<b>Budgets annexes</b>									
<b>Assainissement</b>	<b>41 772</b>	<b>36 710</b>	<b>43 737</b>	<b>119,14%</b>	<b>76 915</b>	<b>36 710</b>	<b>80 285</b>	<b>218,70%</b>	
Investissement	20 965	15 957	21 455	134,46%	6 459	5 789	10 750	185,70%	
dont refinancement				<b>NS</b>				<b>NS</b>	
Fonctionnement	20 807	20 753	22 282	107,37%	70 457	30 921	69 535	224,88%	
<b>Eau potable</b>	<b>40 393</b>	<b>39 516</b>	<b>41 486</b>	<b>104,99%</b>	<b>57 419</b>	<b>39 516</b>	<b>63 228</b>	<b>160,01%</b>	
Investissement	15 424	14 733	14 525	98,58%	4 654	3 967	5 497	138,55%	
dont refinancement				<b>NS</b>				<b>NS</b>	
Fonctionnement	24 969	24 782	26 961	108,79%	52 765	35 548	57 731	162,40%	
<b>Eau industrielle</b>	<b>5 092</b>	<b>7 187</b>	<b>4 482</b>	<b>62,36%</b>	<b>8 535</b>	<b>7 187</b>	<b>9 701</b>	<b>134,98%</b>	
Investissement	1 072	2 675	842	31,48%	835	960	208	21,63%	
Fonctionnement	4 021	4 512	3 640	80,68%	7 700	6 227	9 493	152,45%	
<b>Transports publics</b>	<b>96 159</b>	<b>92 254</b>	<b>92 293</b>	<b>100,04%</b>	<b>96 297</b>	<b>92 254</b>	<b>94 979</b>	<b>102,95%</b>	
Investissement	22 497	15 815	12 702	80,32%	7 450	3 700	3 412	92,24%	
dont refinancement				<b>NS</b>				<b>NS</b>	
Fonctionnement	73 661	76 440	79 591	104,12%	88 847	88 555	91 566	103,40%	
<b>Collecte et Recyclage</b>	<b>65 262</b>	<b>54 832</b>	<b>56 868</b>	<b>103,71%</b>	<b>87 710</b>	<b>54 832</b>	<b>78 522</b>	<b>143,20%</b>	
Investissement	22 787	13 606	15 373	112,99%	19 696	10 319	8 559	82,95%	
Fonctionnement	42 475	41 227	41 495	100,65%	68 014	44 514	69 963	157,17%	
<b>SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire</b>	<b>578 367</b>	<b>571 041</b>	<b>562 817</b>	<b>98,56%</b>	<b>668 959</b>	<b>571 041</b>	<b>662 975</b>	<b>116,10%</b>	
Investissement	225 505	207 434	200 280	96,55%	142 769	150 221	129 896	86,47%	
Fonctionnement	352 862	363 608	362 537	99,71%	526 190	420 821	533 080	126,68%	
<b>ZAE Parc Econormandie</b>	<b>858</b>	<b>900</b>	<b>578</b>	<b>64,21%</b>	<b>954</b>	<b>900</b>	<b>506</b>	<b>56,21%</b>	
Investissement	304	674	552	81,85%	488	0	245	NS	
Fonctionnement	554	226	26	11,64%	465	900	261	29,02%	
<b>Château du Grosmenil</b>	<b>188</b>	<b>380</b>	<b>206</b>	<b>54,13%</b>	<b>495</b>	<b>380</b>	<b>350</b>	<b>92,03%</b>	
Investissement	105	255	128	50,33%	321	213	249	116,74%	
Fonctionnement	83	125	78	61,88%	174	167	101	60,50%	
<b>Parc des Courtines</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>53</b>	<b>52,54%</b>	<b>557</b>	<b>100</b>	<b>557</b>	<b>556,54%</b>	
Investissement	0	0	0	NS	555	80	555	693,47%	
Fonctionnement	0	100	53	52,54%	2	20	2	8,92%	
<b>Parc des Jonquilles</b>	<b>2</b>	<b>890</b>	<b>2</b>	<b>0,23%</b>	<b>56</b>	<b>890</b>	<b>56</b>	<b>6,29%</b>	
Investissement	0	0	0	NS	56	890	56	6,29%	
Fonctionnement	2	890	2	0,23%	0	0	0	0,00%	
<b>Parc de l'Escaut</b>	<b>5 798</b>	<b>1 411</b>	<b>1 745</b>	<b>123,73%</b>	<b>5 801</b>	<b>1 411</b>	<b>1 811</b>	<b>128,39%</b>	
Investissement	5 731	1 260	1 689	134,03%	5 723	1 238	1 666	134,64%	
Fonctionnement	67	151	56	37,47%	78	173	145	83,70%	
<b>Immobilier Tertiaire</b>	<b>1 497</b>	<b>179</b>	<b>474</b>	<b>264,61%</b>	<b>1 831</b>	<b>179</b>	<b>510</b>	<b>284,85%</b>	
Investissement	1 319	71	385	542,30%	1 607	25	338	1352,06%	
Fonctionnement	178	108	89	82,62%	224	154	172	111,75%	
<b>Jules Durand</b>	<b>6 810</b>	<b>4 752</b>	<b>1 000</b>	<b>21,04%</b>	<b>6 812</b>	<b>4 752</b>	<b>1 002</b>	<b>21,09%</b>	
Investissement	0	4 752	1 000	21,04%	6 700	0	1	NS	
Fonctionnement	6 810	0	0	0,00%	112	4 752	1 001	21,06%	
<b>Epaville</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	
Investissement	0	0	0	NS	0	0	0	NS	
Fonctionnement	0	0	0	NS	0	0	0	NS	
<b>ZA Ormerie</b>	<b>158</b>	<b>78</b>	<b>86</b>	<b>109,70%</b>	<b>158</b>	<b>78</b>	<b>86</b>	<b>110,53%</b>	
Investissement	158	78	86	109,71%	0	0	17	NS	
Fonctionnement	0	0	0	0,00%	158	78	70	89,29%	
<b>Hôtel d'entreprises</b>	<b>80</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>20,56%</b>	<b>438</b>	<b>70</b>	<b>425</b>	<b>611,33%</b>	
Investissement	59	25	0	0,00%	59	20	7	37,21%	
Fonctionnement	21	23	10	43,30%	380	50	417	843,28%	
<b>Atelier Locatif</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>13,39%</b>	<b>566</b>	<b>89</b>	<b>592</b>	<b>667,05%</b>	
Investissement	31	32	0	0,00%	190	20	189	944,93%	
Fonctionnement	12	20	7	34,69%	376	69	403	586,22%	
<b>Maison Pluridisciplinaire</b>	<b>686</b>	<b>284</b>	<b>290</b>	<b>102,41%</b>	<b>741</b>	<b>284</b>	<b>366</b>	<b>129,13%</b>	
Investissement	593	159	201	126,05%	487	48	94	194,14%	
Fonctionnement	92	124	90	72,14%	254	235	272	115,80%	
<b>Opérations immobilières</b>	<b>151</b>	<b>1 453</b>	<b>78</b>	<b>5,39%</b>	<b>152</b>	<b>1 453</b>	<b>82</b>	<b>5,66%</b>	
Investissement	0	0	23	NS	49	1 381	63	4,56%	
Fonctionnement	151	1 453	55	3,81%	103	72	19	26,89%	
<b>TOTAL</b>	<b>5 349 099</b>	<b>581 567</b>	<b>567 345</b>	<b>97,55%</b>	<b>687 520</b>	<b>581 626</b>	<b>669 320</b>	<b>115,08%</b>	
Investissement	1 520 857	214 739	204 342	95,16%	159 003	154 136	133 375	86,53%	
Fonctionnement	3 828 242	366 828	363 003	98,96%	528 517	427 490	535 944	125,37%	

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes

**Répartition par compétence (en K€)**

DEPENSES (En K€)	CA 2022	CA 2022	CA 2022	RECETTES (En K€)	CA 2022	CA 2022	CA 2022
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
<b>Attractivité</b>	<b>22 173</b>	<b>10 270</b>	<b>32 443</b>	<b>Contribution économique territoriale et autres recettes fiscales</b>	<b>4 749</b>	<b>65 250</b>	<b>69 999</b>
Développement économique	3 013	2 403	5 416	<b>Les compensations suite à :</b>			
Parcs d'activités	2 293	297	2 590	la suppression de la TP	0	55 091	55 091
Tourisme et pays d'art et d'histoire	10 414	4 765	15 179	la suppression de la TH			
Attractivité		881	881	<b>DGF et autres dotations de compensation</b>	<b>0</b>	<b>74 791</b>	<b>74 791</b>
Enseignement supérieur	4 541	974	5 515				
Agriculture	134	144	278	<b>Dotation générale de</b>	<b>0</b>	<b>2 820</b>	<b>2 820</b>
Très Haut Débit	1 533	260	1 793				
Aéroport	245	546	791	DGD Hygiène	0	1 669	1 669
<b>Voirie et mobilité</b>	<b>28 636</b>	<b>91 601</b>	<b>120 237</b>	DGD Transport	0	1 151	1 151
Transports publics et scolaires	2 278	76 659	78 937	<b>Versement et autres recettes</b>	<b>285</b>	<b>70 277</b>	<b>70 562</b>
Plan vélo et points d'arrêt	2 955	176	3 131	Versement transports	0	52 334	52 334
Voirie	21 070	14 870	35 940	Transports - recettes usagers	0	12 636	12 636
Tramway	2 333	-104	2 229	Subventions	165	0	165
				Autres recettes Transports Tramway	120	5 307	5 427
<b>Urbanisme et Habitat</b>	<b>5 589</b>	<b>3 985</b>	<b>9 574</b>	<b>Recettes eau et assainissement</b>	<b>1 513</b>	<b>77 293</b>	<b>78 806</b>
Habitat	5 206	2 467	7 673	Redevances et ventes d'eau		53 324	53 324
Politique de la ville	0	483	483	Subventions d'équipement	1 019		1 019
Urbanisme	378	1 035	1 413	Autres recettes	494	23 969	24 463
Réserves foncières	5	0	5				
<b>Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *</b>	<b>23 273</b>	<b>90 452</b>	<b>113 725</b>	<b>Recettes gestion des déchets</b>	<b>879</b>	<b>43 169</b>	<b>44 048</b>
Eau pluviale - gestion des rivières	1 699	2 126	3 825	TEOM		35 351	35 351
Assainissement	7 671	20 284	27 955	Subventions d'équipement	274	26	300
Eau potable	6 555	25 383	31 938	Autres recettes	605	7 792	8 397
Eau zone industrielle	447	3 453	3 900				
Collecte et Recyclage	6 901	39 206	46 107	<b>Autres recettes du budget principal</b>	<b>13 508</b>	<b>19 965</b>	<b>33 473</b>
<b>Résilience des territoires</b>	<b>941</b>	<b>13 715</b>	<b>14 656</b>	Attribution de compensation négative	1 880	2 764	4 644
Risques majeurs et environnement ind.	321	11 162	11 483	Subventions et participations	11 178	240	11 418
Santé	295	777	1 072	Taxe de séjour		1 103	1 103
Hygiène salubrité	99	658	757	Diverses recettes budget principal	450	10 067	10 517
Développement durable, air, bruit	0	535	535	Revente de pièce détachées aux BA	0	5 791	5 791
Parc de Rouelles	226	583	809				
Frais communs							
<b>Animation, Culture, Sport et proximité</b>	<b>3 198</b>	<b>10 862</b>	<b>14 060</b>	<b>Maison de santé St Romain recettes d</b>	<b>93</b>	<b>217</b>	<b>310</b>
Equipements culturels et sportifs	3 059	9 737	12 796	Subventions	92	0	92
Petite enfance et école	139	1 079	1 218	Locations		217	217
Maison du territoire		46	46				
Guichet Multicanal							
Frais communs				Divers	1	0	1
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>3 925</b>	<b>63 009</b>	<b>66 934</b>	<b>ZAC recettes diverses</b>	<b>1 506</b>	<b>724</b>	<b>2 230</b>
Attribution de compensation		37 630	37 630	Subventions	1 267	13	1 280
Dotation de solidarité communautaire		19 688	19 688	Locations ou cessions terrains et immeubles	0	432	432
Péréquation horizontale		3 914	3 914	Divers	239	279	518
Contribution aux comptes des Finances Publiques		1 777	1 777				
Reversement de fiscalité		0	0				
Taxe d'aménagement	3 925	0	3 925	<b>Programme d'emprunts</b>	<b>45 711</b>		<b>45 711</b>
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>25 228</b>	<b>6 613</b>	<b>31 841</b>	<b>Remboursement de TVA</b>	<b>11 080</b>	<b>549</b>	<b>11 629</b>
Capital	25 228		25 228	FC TVA et TDD TVA	11 080	549	11 629
Intérêts et frais assimilés		6 613	6 613				
<b>Autres dépenses</b>	<b>9 267</b>	<b>37 863</b>	<b>47 130</b>				
Conventions de services partagés	0	5 904	5 904				
Pilotage des moyens généraux	9 267	31 925	41 192				
Reversement d'excédent		34	34				
<b>Réserves pour imprévues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>122 230</b>	<b>328 370</b>	<b>450 600</b>	<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>79 324</b>	<b>410 146</b>	<b>489 470</b>

\* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

DEPENSES (En K€)	CA 2022 Inv	CA 2022 Fonc	CA 2022 Total	RECETTES (En K€)	CA 2022 Inv	CA 2022 Fonc	CA 2022 Total
<b>Rappel Total sans doubles comptes</b>	<b>122 230</b>	<b>328 370</b>	<b>450 600</b>	<b>Rappel Total sans doubles comptes</b>	<b>79 324</b>	<b>410 146</b>	<b>489 470</b>
<b>Doubles comptes</b>				<b>Doubles comptes</b>			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	20 000	20 000	<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	20 000	20 000
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	210	1 000	1 210	<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	210	1 000	1 210
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	1 449	0	1 449	<i>Remboursements avances des ZAC</i>	1 449	0	1 449
<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491	<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 809	3 809	<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 809	3 809
<i>CETCO</i>	3 082	0	3 082	<i>CETCO</i>	3 082	0	3 082
<i>Joliot Curie - Bascule au Bud. Principal</i>	0	0		<i>Joliot Curie - Bascule au Bud. Principal</i>	0		
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 331	5 331	<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 335	5 335
<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	9 250	0	9 250	<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	9 250	0	9 250
<b>Total général hors résultat</b>	<b>136 221</b>	<b>363 001</b>	<b>499 222</b>	<b>Total général hors résultat</b>	<b>93 315</b>	<b>444 781</b>	<b>538 096</b>

## 14 – Les principaux ratios du budget principal

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Publication sur le site de la DGCL : Les finances des groupements à fiscalité propre en 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	695	479
2	Produit des impositions directes/population	274	293
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	866	609
4	Dépenses d'équipement brut/population	162	172
5	Encours de dette/population	374	660
6	DGF/population	97	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,94%	35,57%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,73%	89,27%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,64%	28,16%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	43,15%	108,27%

Ratio Communauté Urbaine – 54 Communes (272 533 habitants – INSEE)

## Lexique

- CA : compte administratif
- BS : budget supplémentaire
- DM : décision modificative (du budget)
- BP : budget primitif
- TP : Taxe professionnelle
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DGD : Dotation Générale de Décentralisation
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- PIG : Projet d'Intérêt Général
- PIA : Programme d'Investissement d'Avenir
- FNGIR : Fonds National de Garantie Individuel des Ressources
- DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- TASCOT : Taxe sur les surfaces commerciales
- AC : Attributions de Compensations aux communes
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales
- CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques
- CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transferées
- ZAE : Zone d'Activités Economique
- CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
- IFR : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux